

Novembre-Décembre 2010

Noël OBOTELA Rashidi

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le rapport Mapping oppose la RDC aux Nations Unies

Le rapport Mapping publié, le 1^{er} octobre 2010, ne cesse de provoquer des vagues. Ce document porte sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en République Démocratique du Congo (RDC). Les experts de l'ONU ont proposé la réparation par le biais des mécanismes juridiques. Ils penchent davantage vers la mise en place des chambres mixtes qui échapperaient au droit de regard des juridictions congolaises !

Les responsables congolais optent pour l'institution des chambres spécialisées à inclure au sein des juridictions locales avec la possibilité de «juger *ad litem*». Ce qui permettra aux magistrats étrangers de prendre part aux éventuels procès.

L'accouchement de la CENI se fera-t-il au forceps ?

Créée par la loi organique N° 10/013 du 28 juillet 2010, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) n'a toujours pas débuté ses activités. Pourtant, les deux parties (Majorité et Opposition) ont déjà désigné leurs représentants au Bureau de cette instance. Le désaccord persiste quant à la qualité des personnalités choisies. Le doute sur la neutralité des personnes issues de milieux politiques paralyse ce dossier.

Pourtant la relecture de l'article 18 de la loi susmentionnée stipule que :

« Toute personne qui acquiert la qualité de membre de la CENI est tenue, dans les huit jours qui suivent sa désignation, de renoncer expressément à ses anciennes fonctions incompatibles avec son mandat. A défaut, elle est censée renoncer à celui-ci ».

Le déblocage de ce processus se fera-t-il au forceps faute de trouver une issue consensuelle ?

Historien. Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

Le Cardinal Monsengwo attire l'attention du pouvoir

Le nouveau Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya a organisé sa première célébration eucharistique, le 5 décembre 2010, devant un public rassemblé au Stade des Martyrs de Kinshasa. Le Président de la République Joseph Kabila et de nombreuses personnalités politiques ont assisté à cette cérémonie religieuse. L'essentiel de son homélie a porté sur les préoccupations des Congolais, à savoir l'unité, la paix, la vérité, la justice et la réconciliation. Il a lancé une phrase à considérer comme une interpellation : « *Le pouvoir qui ne s'occupe pas du bien commun est un pouvoir sans objet* ». Les uns et les autres espèrent que ce rappel trouvera un écho au sein de la classe politique de la RDC.

A une année des élections, Joseph Kabila fait le compte

Respectant la tradition, le Chef de l'Etat s'est livré, le 8 décembre 2010, à l'exercice annuel du discours sur l'état de la Nation, devant le Parlement réuni en Congrès. Contrairement aux années précédentes, son discours avait les allures d'un bilan, à une année de l'élection présidentielle (2011). Il y a relevé toutes les réalisations découlant de son programme. Il a même lancé en direction des « incrédules » : « Si vous ne croyez pas en moi, croyez au moins à mes réalisations » ! Il a en outre insisté sur la tenue des élections en 2011.

Les commentaires faits à l'issue de cette adresse vont dans tous les sens. Pendant que certains expriment la satisfaction, d'autres ne cachent pas leur déception.

Tshisekedi, de retour, sonne l'hallali

Au moment où le Président de la République adressait son message au Parlement, une importante frange de la population kinoise avait accueilli le leader de l'UDPS Étienne Tshisekedi. Celui-ci a regagné le pays, le 8 décembre 2010, après un séjour de trois années passées en Europe pour raison de santé. Ce retour a suscité beaucoup d'espoirs et semble relancer les enjeux électoraux.

Il a procédé, le 11 décembre 2010, à l'ouverture du Congrès de l'UDPS. Dans son message de circonstance et face aux fissures enregistrées au sein de la direction de son Parti, il n'a pas manqué de préconiser le retour à l'unité en amnistiant les « brebis égarées ». A l'issue de ce Congrès, il a été désigné à l'unanimité candidat à la prochaine présidentielle.

Après l'atteinte du point d'achèvement, la dette allégée

Le 1^{er} juillet 2010, la RDC avait bénéficié de l'allègement de sa dette à hauteur de 12,3 milliards de dollars sur une assiette de 13,7 milliards que le pays doit aux créanciers multilatéraux (20%) et aux membres du Club de Paris (80 %). Cette décision des institutions de Bretton Woods rencontrait les réticences de certains créanciers bilatéraux, tel que le Canada.

Réunis à Paris, les membres du Club de Paris et le Brésil ont fini par prendre une décision favorable pour la RDC. Ils ont décidé, le 17 novembre 2010, d'éponger

7,35 milliards de dollars américains du stock de la dette de la RDC. Après cette opération, la dette de la RDC s'élève à 2,931 milliards de dollars américains.

Les partenaires extérieurs de la RDC ont certes accordé cet allègement, mais ils demeurent très vigilants et critiques sur l'amélioration du climat des affaires et sur la gouvernance pour lesquels d'énormes efforts sont attendus.

Quel profil aura le budget 2011 ?

L'Assemblée Nationale a adopté, le 17 novembre 2010, le rapport de la Commission Economique et Financière. Celle-ci a œuvré, du 25 octobre au 16 novembre 2010, sur le projet afférent, proposé par le Gouvernement. La Commission a pu dégager 291 milliards de francs congolais des ressources additionnelles.

Les affectations ont notamment pris en compte les souhaits récurrents de la population sur l'augmentation des salaires, les investissements productifs, les besoins des provinces ; les rétrocessions aux régions ; etc.

L'examen du projet de loi, relatif à la reddition des comptes pour 2007 a fait ressortir des irrégularités. Il en est de même pour les années 2005 et 2006. Tout cela résulte du manque de fiabilité des statistiques émanant de différentes sources.

Le projet de loi de finance pour 2011 a été voté, le 15 décembre 2010, les prix sur le marché subissent une flambée à l'approche des fêtes. Les biens de consommation courante (surtout les denrées alimentaires) sont les premiers concernés. Cela résulte-t-il des actions spéculatives ou du récent réajustement de prix des produits pétroliers ?

La perception des taxes enfin rationalisée

La tension persiste, depuis plusieurs mois, entre le Gouvernement central et les Exécutifs provinciaux. A la base figure la question de la perception des taxes. Les échanges enregistrés lors de la rencontre organisée, du 18 au 21 novembre 2010 à Kinshasa, ont donné lieu à une harmonisation des vues entre les deux parties.

Le communiqué final de ces assises reconnaît notamment que :

1. les Provinces percevront dorénavant, à titre exclusif, les droits, taxes et redevances attachés à leurs compétences exclusives. Il est recommandé que les Provinces et la DGRAD se concertent sans délai en vue de définir les modalités pratiques de prise en charge des actes générateurs susvisés par les Provinces;
2. les actes générateurs restant encadrés par la DGRAD sont la taxe de superficie sur les concessions forestières, la taxe de superficie sur les concessions minières, les droits de mutation immobilière, la taxe rémunératoire annuelle sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes. En attendant, les Provinces auxquelles ces actes générateurs reviennent de droit, bénéficieront d'une quotité spéciale sur l'enveloppe de la rétrocession aux Provinces non génératrices desdites recettes.

3. les libellés des droits, taxes et redevances revenant aux Provinces et Entités Territoriales Décentralisées, doivent être uniformisés et clarifiés dans les édits, en indiquant de manière précise les faits générateurs.
4. à toutes fins utiles, les Gouvernements provinciaux doivent obtenir la révision des édits auprès des Assemblées provinciales, notamment pour la reformulation des libellés des actes générateurs et la prise en compte des actes qui restent encadrés par la DGRAD.

RDC : le pétrole demeure un dossier nébuleux

La RDC et l'Ouganda ont en commun le gisement pétrolier situé dans la zone du Lac Albert. Il faut se rappeler qu'en 2006, la RDC et l'Ouganda avaient conclu un arrangement attribuant aux sociétés Tullow et Heritage des contrats d'exploration et d'exploitation sur les blocs I et II pour la partie congolaise et I, II et III dans la partie ougandaise du Lac Albert.

L'Ouganda a offert à la société Tullow des facilités d'exploration et de forage. Au stade actuel, le montage des usines susceptibles d'assurer l'exploitation, le raffinage et le transport du pétrole est en cours. Trois sociétés y travaillent en joint-venture, à savoir Tullow (Angleterre) pour l'exploration et la production ; CNNOC (Chine) pour le raffinage du brut et Total (France) pour la construction de 1.000 km de pipelines reliant la zone de production à l'Océan Indien.

Aucune pareille activité n'a été décelée en RDC qui situe la sortie de son premier baril vers 2016, alors que le travail de recherche n'a pas encore débuté. Pendant ce temps les violons sont loin de s'accorder entre le Gouvernement et les parlementaires ressortissants de l'Ituri. Ces derniers accuseraient les autorités centrales du « bradage » des ressources pétrolières de la RDC.

A l'Ouest, l'or noir empoisonne les relations entre l'Angola et la RDC. Encore et toujours, la fameuse question des eaux territoriales à partir desquelles l'Angola tire la moitié de sa production pétrolière. Les réclamations de la RDC n'ont pas encore trouvé de suite.

AFRIQUE

Au *BURKINA FASO*, le Président Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 1987, a remporté l'élection organisée, le 21 novembre 2010, avec 81% des suffrages exprimés.

La *COTE D'IVOIRE* a passé dans le calme le second tour de la présidentielle tenu, le 28 novembre 2010. Alors que la Commission Electorale Indépendante proclamait, le 2 décembre 2010, la victoire d'Alassane Ouattara avec 54,1% contre 45,9% à Laurent Gbagbo, l'inattendu s'est produit. Le Conseil constitutionnel a invalidé, le 3 décembre 2010, les résultats provisoires publiés la veille. Il a proclamé Gbagbo vainqueur après avoir annulé les votes émis

par les sept départements du Nord ! Le pays se retrouve avec deux Présidents, deux Premiers ministres et deux Gouvernements !

Toute la communauté internationale reconnaît pourtant comme seul vainqueur Alassane Dramane Ouattara. Le Conseil de Sécurité, la CEDEAO, l'Union Européenne font pression pour que Gbagbo revienne à la raison. Des sanctions ont déjà été prises par certaines organisations contre la Côte-d'Ivoire, par l'Union Européenne contre Gbagbo et son entourage.

En *GAMBIE*, le Président Yahya Jammeh, âgé de 46 ans, a annoncé, le 8 novembre 2010, son désir de ne pas se présenter à la prochaine présidentielle de 2011, c'est-à-dire à la fin de son troisième mandat. Il a cependant appelé ses compatriotes à lui être reconnaissant pour ses « nombreuses réalisations et les transformations en cours dans le pays ».

Le *GHANA* voit sa production d'or noir connaître un envol. En effet, selon une annonce faite, le 10 novembre 2010, par la Compagnie Tullow Oil, la production de pétrole au large du Ghana a atteint, en décembre, un rythme de 50.000 barils par jour.

En *GUINEE*, la tension post électorale est retombée. La Cour Suprême de Justice a confirmé, le 3 décembre 2010, la victoire d'Alpha Condé avec 52,5% des voix contre 47,5% à Cellou Dalein Diallo. Contrairement à la situation en Côte-d'Ivoire, Cellou Diallo a reconnu sa défaite.

Au *MADAGASCAR*, 74% des électeurs se sont prononcés en faveur de l'adoption d'une nouvelle Constitution au cours du référendum du 17 novembre 2010 et selon les résultats provisoires annoncés le 22 novembre 2010. Le taux de participation a été évaluée à 52,41%.

La *REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE* traverse un moment d'instabilité politique. En effet, la rébellion de la CPJP (Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix) a occupé, le 24 novembre 2010, la ville de Birao (au Nord-Est de la RCA). Ces rebelles ont ainsi infligé une lourde défaite à l'armée régulière.

Le pays est encore confronté à une autre menace récurrente, celle de la LRA. La RCA pourra-t-elle trouver un motif de soulagement à travers le plan de lutte contre la LRA soumis au Congrès, le 24 novembre 2010, par le Président Obama ? Par ailleurs, l'Union Africaine, le gouvernement centrafricain et ses partenaires ont organisé à Bangui, à la mi-octobre 2010, une rencontre en vue de rechercher les moyens à mettre en œuvre pour neutraliser la LRA et mettre fin à ses exactions en RCA et en RDC.

Au *SENEGAL*, la violence sur le genre, particulièrement sur la femme, prend de l'ampleur. L'Association des Juristes sénégalais a enregistré 1.400 cas de violences (viols, répudiations, coups et blessures, privation d'aliments) durant la période allant de décembre 2008 à septembre 2010.

Une fois encore, Dakar a été la capitale de la culture avec la tenue du 10 au 30 décembre 2010 du 3^{ème} Festival mondial des arts nègres.

Noël OBOTELA Rashidi